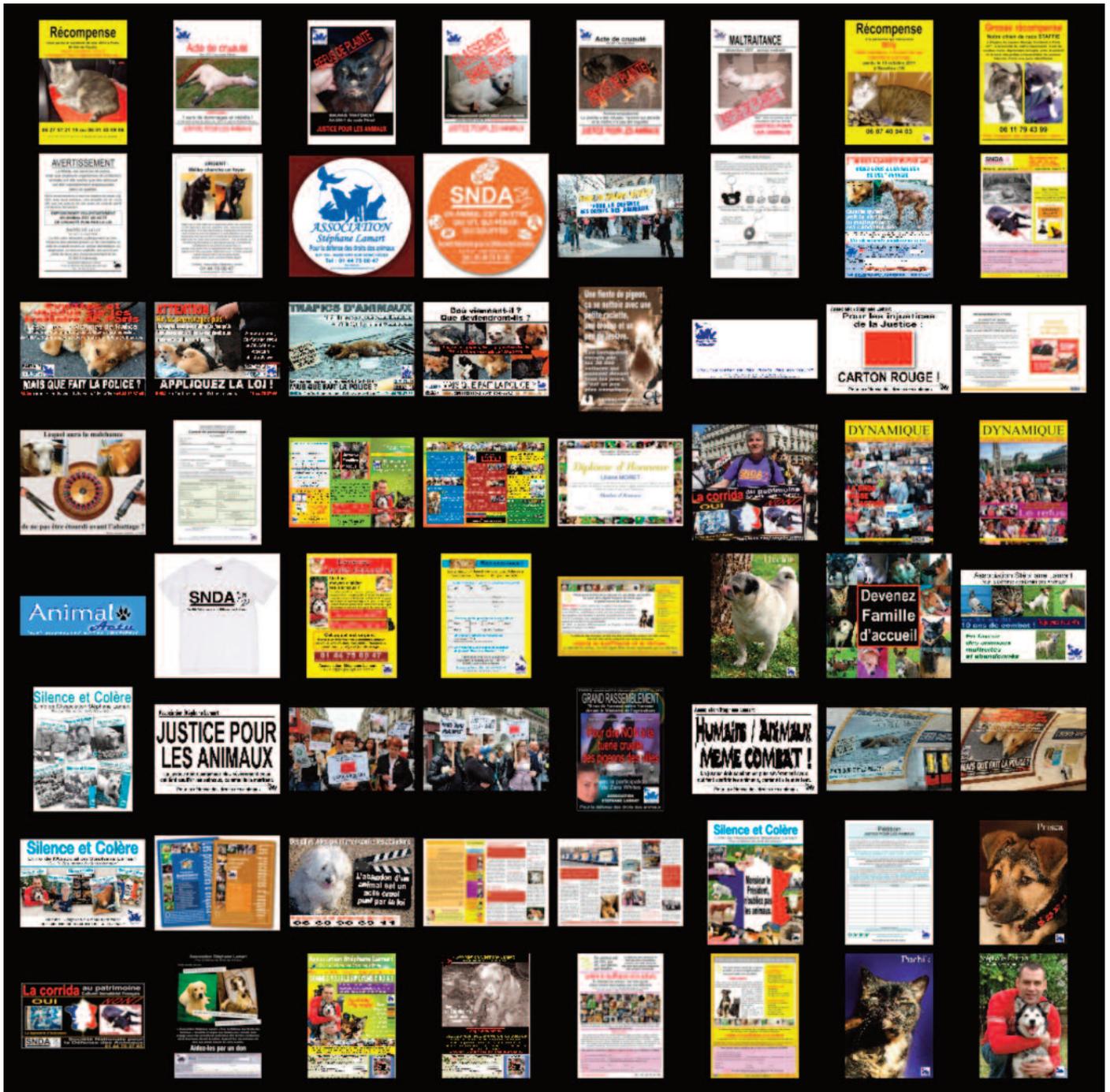


Alain Groetzinger

Travaux informatiques pour la protection animale



2007 à 2012

Introduction

Ces travaux sont principalement axés sur le thème de la protection animale dans laquelle je suis impliqué et travaille depuis 2007, mais peuvent bien sûr être étendus à d'autres domaines.

J'ai conçu ce livret pour présenter les travaux que j'ai effectués pour l'association Stéphane Lamart, la SNDA (Société Nationale pour la Défense des Droits des Animaux) et, de façon plus ponctuelle, pour la fondation Assistance aux Animaux.

Afin de mieux cerner mes possibilités, j'ai pensé qu'il serait sans doute utile à ceux pour lesquels je serai amené à travailler dans le futur.

Je remercie vivement Nicole Sugier, présidente de la SNDA, et Stéphane Lamart, président de l'association Stéphane Lamart pour leur confiance, leurs conseils et leur exprime mon plus grand respect pour leur engagement et le travail qu'ils effectuent pour la cause animale.

Alain Groetzinger juin 2012



Sommaire

Panneaux publicitaires	4 à 6
Affiches	7
Revue associative	8 à 13
Publicité	14 à 22
Dépliants	23
Tracts	24 à 25
Documents divers	26 à 29
Objets divers	30 à 35
Internet	36 à 41

Rédaction : Alain Groetzing.
Achévé en juillet 2012.
Imprimé par TheBookedition.
Contact : grotzo@yahoo.fr
Merci à Marie-Christine Furfaro
pour ses nombreuses photos.



Alain Groetzing au bureau de l'association.
Photo : Marie-Christine Furfaro

Un rôle délicat

Dans le cadre de mon job de rédacteur du journal "Silence et Colère" pour l'association Stéphane Lamart, j'avais rédigé cet article. Il exprime assez bien ce que j'entends chaque jour dans le bureau juste à côté du mien. Je bosse avec des gens formidables, engagés à fond pour défendre les animaux.

“Répondre à tous, écouter, analyser le problème, conseiller et agir : c'est le rôle délicat du service juridique en rapport constant avec la centaine d'enquêteurs répartis dans toute la France.

Et puis il y a les témoignages, les photos horribles qu'il faut réunir pour constituer le dossier. Les personnes qu'il faut convaincre, rassurer, informer, celles qui veulent rester anonymes, celles qui appellent quinze fois par semaine pour savoir où nous en sommes. Ensuite, viendra le temps de l'action sur le terrain, l'inquiétude, les préparatifs avec l'enquêteur et l'intervention. Pour l'animal, soudain tout bascule : il sera sans doute séparé de son maître, ce maître en qui il aurait tant voulu avoir confiance pour ne jamais le quitter.

Et puis, viendra le temps du procès, de la condamnation ou de la relaxe, et puis et puis...

Au standard, pour la énième fois aujourd'hui, arrive déjà un autre appel encore plus déchirant à la suite duquel il faudra joindre d'urgence un autre inspecteur pour une intervention immédiate. Seul ne reste que le besoin d'atténuer la souffrance et de réagir en sachant jongler adroitement avec le poids des émotions et la rapidité d'action pour faire vrombir le moteur de l'impressionnante machine juridique...”

Alain Groetzing pour le journal “Silence et Colère” 2011

Panneaux de sensibilisation contre les trafics d'animaux

Voici le travail effectué pour la SNDA, lors de la campagne de sensibilisation concernant les trafics d'animaux dans Paris en mai 2010. Ces panneaux au nombre de douze ont été apposés sur des camions et dans le métro et le RER de la capitale, pendant une quinzaine de jours. Certains ont été publiés dans divers journaux de la presse animalière.

Le format du fichier de travail est de 80 X 60 cm, et la taille des panneaux une fois imprimés est de 4 X 3 m.



Un des douze panneaux, apposé dans le métro.



Affichage sur les camions qui sillonnaient les rues de la capitale.

TRAFICS D'ANIMAUX

Maltraitements, reproduction intensive,
vente illégale, animaux malades...



Avec de faux papiers,
des chiens sont
vendus de 300 à 1500
euros et des chats de
100 à 500 euros



Les Parisiens réagissent : il est temps que cela cesse...

MAIS QUE FAIT LA POLICE ?

SOS ANIMAUX 78



SNDA Société Nationale pour la Défense des Animaux Tel. : **01 44 75 37 65**

ATTENTION

Ne les encouragez pas !

Ils exploitent les animaux jusqu'à
l'épuisement et les revendent aux
passants qui en ont pitié

Avec de faux papiers,
des chiens sont vendus
de 300 à 1500 euros
et des chats
de 100 à 500 euros



SOS ANIMAUX 78



APPLIQUEZ LA LOI !

SNDA Société Nationale pour la Défense des Animaux Tel. : **01 44 75 37 65**

Deux des douze panneaux de la campagne de sensibilisation.

**AVEC DE FAUX PAPIERS, DES CHIENS
SONT VENDUS DE 300 À 1500 €
ET DES CHATS DE 100 À 500 €**

SOS ANIMAUX 78
SNDA



MAIS QUE FAIT LA POLICE ?

SNDA Société Nationale pour la Défense des Animaux Tel. : **01 44 75 37 65**

**Doù viennent-il ?
Que deviendront-ils ?**



**Avec de faux papiers, des chiens sont vendus de
300 à 1500 € et des chats de 100 à 500 €**

SOS ANIMAUX 78

SNDA

MAIS QUE FAIT LA POLICE ?



SNDA Société Nationale pour la Défense des Animaux **TEL. : 01 44 75 37 65**

Deux des douze panneaux de la campagne de sensibilisation.

Récompense

Chat perdu le vendredi 04 mai 2012 à Paris,
80 Bld de Reuilly.

Graves problèmes rénaux
A BESOIN D'UNE ALIMENTATION SPECIALE



06 27 57 21 19 ou 06 01 45 09 06
ou 01 44 75 00 47 de 14 à 19 heures du lundi au vendredi.

Récompense

à la personne qui retrouvera
Billy

Chat cardiaque, a besoin de son
traitement journalier
perdu le 10 octobre 2011
à Beaulieu (10)



06 87 40 94 03



Grosse récompense

Notre chien de race STAFFIE

a disparu du square George Contenot à Paris
12^{ème}, à proximité du métro Daumesnil. Il est de
couleur noire, légèrement bringée, avec le poitrail
et le bout des pattes (chaussettes) de couleur
blanche. Porte une puce identifiante.



06 11 79 43 99
Pas d'appels de plaisantins, merci !

URGENT :

Méïko cherche un foyer



Méïko est un chat mâle né en septembre 2008, très communi-
catif, très attachant, très bon caractère, câlin, ronronne facilement
et très propre. Il vit dans des bureaux, malheureux de ne pouvoir
sortir et seul la nuit et le weekend. Il vivait attaché le jour et en-
fermé dans une cave la nuit. Il n'aime pas les chiens et il reste à
tester avec les chats mais grande prudence... Pas d'enfants car il
mordille trop fort même si c'est toujours par jeu. Convierait
parfaitement à une personne seule dans un
pavillon avec jardin clos ou appartement avec terrasse. Il suit un
régime avec des croquettes vétérinaires pour lui éviter quelques
calculs rénaux mais il est en pleine forme.
Animal castré, pucé, vacciné et testé négatif.

Contact : Association Stéphane Lamart
01 44 75 00 47
du lundi au vendredi de 14 à 19 heures.

Exemples d'affiches, en général au format A3 ou A4
réalisées dans le cadre de mon emploi à l'association Stéphane Lamart.

Le journal «Silence et Colère»

Il s'agit d'un trimestriel de 8 ou 12 pages selon les exemplaires. Je suis chargé de la rédaction et du maquetage. Je choisis les articles en fonction de ce que souhaite le président de mon association mais certains me sont aussi imposés avec précision. Nous revoyons ensemble leur contenu. Il en est de même pour les images. Je travaille depuis 2005 pour ce journal dont nous avons depuis publié une trentaine de numéros.



Montage de quelques couvertures du journal «Silence et Colère».

Ce journal est édité à 1800 exemplaires et distribué par abonnement aux adhérents de l'association. Il est aussi offert sur certains stands dédiés à la protection animale. Son contenu est principalement consacré aux activités de l'association Stéphane Lamart, aux actions qu'elle mène, mais aussi à l'info animalière dans ses grandes lignes.



Les premiers numéros, réalisés avec une seule couleur.

Silence et Colère

L'info de l'Association Stéphane Lamart
"Pour la défense des droits des animaux"



N° 31 Eté 2012



La couverture du journal "Silence et Colère N° 31 (été 2012).
de l'association Stéphane Lamart.

L'ASSOCIATION

Rapport d'activité des années 2010 et 2011



Les services de l'association
Très structurée pour répondre efficacement à tous les problèmes, l'association est composée des services suivants :

- Le service juridique et enquêtes pour répondre aux problèmes de maltraitance.
• Le service adoptions qui gère également les demandes d'abandons d'animaux domestiques.
• Le service communication destiné à informer le public sur nos combats via Internet, les médias, les campagnes, les manifestations, etc.
• Le bureau de protection animale destiné à gérer toutes les autres activités de protection animale.
• La direction générale.

Le service vétérinaire
L'association ne possède pas de refuge et fonctionne essentiellement grâce aux familles d'accueil et aux pensions dans toute la France.
- Chiens recueillis : 95.
- Chats recueillis : 61.
- Sauvetages de chats sauvages : 32.
- Autres animaux : Une centaine de rongeurs lors de trois sauvetages : l'un de 60, le deuxième de 30 et le dernier de 10.
- Moutons : 49.
- Animaux de basse cour : 37.
- Équidés : 11 (poney, âne, chevreux).

Le coût total de ces sauvetages est de 63 673,75 euros et concerne les frais vétérinaires et les déplacements.

Le tableau de concertation

L'association a participé financièrement à la sécurisation de 110 chats répartis dans la commune de Boulogne-sur-Mer, dans l'Île-de-France et dans le Sud, par des subventions réglées directement aux vétérinaires, pour un coût total de 6 800 euros.

Toujours en 2010 et 2011, nous continuons sans relâche à sensibiliser les responsables des communes de France en rappelant l'importance de la création de programmes contrainctifs.

Durant ces deux mêmes années, nous avons participé à de nombreuses manifestations :
- Anti-fourrière à Paris et à Lyon.
- Anti-corrída à Nîmes et Paris.
- Contre l'expérimentation animale (Semaine Mondiale pour la libération des animaux de Laboratoire) à Paris.
- Interpellation présidentielle 2012 (à vos voix pour les animaux) à Nîmes.
- Plusieurs manifestations devant les maires pour des captures de pigeons (essentiellement en Ile-de-France).

L'association a sauvé 139 chiens et 63 chats de l'euthanasie, suite à leur mise en fourrière, dans les départements du Nord, du Sud et de l'Île-de-France. Ces animaux ont été pris en charge par d'autres structures associatives, après que nous ayons financé les soins vétérinaires (stérilisations, vaccins, tatouages, etc.).
L'association est administrée par un conseil d'administration de 10 administrateurs garants de la bonne affectation des fonds, tous nommés pour leur engagement et leurs compétences professionnelles mis au service de la cause animale.

Une partie du conseil d'administration lors de la réunion en 2012.

Quelques animaux sauvés en 2010 et 2011



Le sauvetage de Happy à Nîmes
Nous avons été contactés pour le sortir d'une fourrière dans le Nord de la France début 2011 et nous lui éviter la mort. Personne n'en voulait. Il a fallu du temps pour trouver les nouveaux maîtres de Happy, avec l'aide de l'excellente association « Obtenir la Note qui lui a trouvé son foyer actuel, Aujourd'hui, Happy porte bien son nom, alors qu'il avait passé cinq mois dans un enclos, jour et nuit seul à l'arrivée d'une maison en plein hiver et sans niche.

Le sauvetage de Wolf à Nîmes
Comme le chien Happy, regardez la photo de Wolf derrière les barreaux de la fourrière et celle où il se dote au soleil avec les enfants, vous comprendrez le grand bonheur que nous ressentons quelquefois à l'issue d'un sauvetage. Lui aussi, fute d'adoptant, allait être euthanasié. Ce chien n'a pas eu de chance, en tout, il aura connu quatre abandons ! Aujourd'hui, il est enfin heureux, s'épanouit bien avec les autres animaux et les enfants et fait la joie de ses maîtres définitifs. Mais il revient de loin...

Il n'avait aucune confiance en l'homme, lorsqu'il a été sauvé par notre association. C'est un nombre de bureaux qui l'a adopté, le suivant ainsi de la fourrière, il a été abandonné par des gens de l'Est qui l'exploitent en pratiquant la mendicité à Paris.

L'ASSOCIATION

C'est dans le Var (83) que ce cas nous a été signalé. Mush, mal soigné, mal nourri, était livré à lui-même. Il avait le corps recouvert d'eczéma, de plaques rouges de sang qu'il se grattait désespérément. Ses maîtres n'étaient vraiment pas capables de s'en occuper. Il a fallu retirer l'animal pour le placer en famille d'accueil où il a peu à peu retrouvé sa taille normale. La photo du bas montre l'amélioration de son état. Mush est heureux aujourd'hui.



En 2011, ces chats avaient été sauvés par notre association, alors qu'ils avaient été abandonnés dans un carton sur un marché. Aujourd'hui, ils sont dans la maison du bonheur, adoptés par Maria venue faire un stage dans les bureaux.
Même par des gens formidables, dévoués, qui s'engagent à plein. Un engagement exemplaire.
Il avait été retrouvé errant sur une route et risquait l'euthanasie si aucune solution n'était trouvée. Grâce à Marinos, notre enquêtrice, il a été placé en 2010 dans une ferme d'accueil.
Il y eut un gros travail, une sévère mobilisation de protecteurs d'animaux avec lesquels l'association collabora pour son placement, de l'hébergement provisoire, à sa mise en conformité au transport de Billy à la ferme.

Editorial

par Stéphane Lamart Président de l'association

Chers amis des animaux
Je suis heureux de vous retrouver pour ce numéro 30 de notre journal alors que sonnent les 12 ans de notre association et mes 30 ans déjà ! Je suis toujours aussi déterminé, plus qu'auparavant même, pour être aux côtés de nos protégés, les défendre coûte que coûte grâce à la confiance que vous m'accordez et la violence d'aller encore plus loin, ensemble. Avec vous, je lutte contre ceux qui n'ont pas encore compris qu'un animal se respecte comme tout être vivant.

Les combats sont nombreux, mais je tiens à souligner nos victoires et les progrès, si infimes soient-ils que nous réalisons.
Parmi eux, il y a l'édition de cette circulaire par exemple. Elle concerne le problème de la mendicité des gens de l'Est avec des animaux sur les trottoirs de Paris. Nous dénonçons depuis longtemps ce problème car les animaux, souvent issus de trafics y sont maltraités, voire drogués, malades... Je l'avais depuis longtemps demandé à nos dirigeants, elle a été envoyée en 2011 aux préfets de France en précisant point par point le devoir des forces de l'ordre pour faire appliquer la loi.

Aujourd'hui, devant les appels encore nombreux pour dénoncer cette maltraitance, devant l'emploi du temps surchargé de nos enquêteurs pour les interventions dans Paris, je compte bien rappeler à tous les policiers qui refusent encore nos plaintes, car malheureusement c'est le cas, l'importance de l'application de cette circulaire.
Nous sommes aussi très mobilisés sur le grave problème de cette scandaleuse dérogation concernant les animaux abusifs sans étouffement de viers de déposer une plainte contre X en dénonçant cette barbarie. Nous sommes très nombreux à la refuser. Le gouvernement refuse de nous entendre, il perd la confiance de centaines de milliers de personnes qui manifesteront leur colère en votant. Ce fameux problème de l'étiquetage des viandes ne doit en aucun cas occulter le problème de la souffrance animale. C'est de cela dont il s'agit. Vous trouverez page 7 un article complet sur ce dramatique problème.

Je demande justice pour les animaux. Je demande qu'on les respecte, qu'on ne les fasse plus souffrir. Je demande l'application des lois, la condamnation de ceux qui agissent avec nos amis comme s'ils étaient encore au Moyen-Âge. Je demande que notre gouvernement respecte la sensibilité de millions de personnes qui refusent la violence sur des êtres incapables de se défendre. Notre campagne « Justice pour les Animaux » redonne d'actualité tant que cela sera nécessaire. Nous repartirons ensemble dans la rue pour dénoncer la démission de nos juges, des policiers qui refusent nos plaintes et de tous ceux qui refusent d'avoir les yeux sur la réalité. Et la réalité est qu'aujourd'hui, la violence envers un animal n'est plus tolérable, parce que nous en avons décidé ainsi. Et cela rien ni personne n'y pourra changer quoi que ce soit.
Chers amis, vous êtes la force vive pour continuer le combat. Ce que nous obtenons, c'est aussi votre victoire. Restons unis pour les animaux.

Stéphane Lamart
Titre de l'Association Stéphane Lamart "Pour la défense des droits des animaux"

Les dernières actions

Pour une sensibilisation du service des pompiers



Mon Colonel,
Je m'adresse à vous en qualité de président-fondateur de l'association Stéphane Lamart "Pour la défense des droits des animaux".
Au cours de l'année, nous recevons régulièrement des appels téléphoniques de citoyens nous alertant que des chats (les leurs ou des chats errants) se retrouvent coincés au haut d'un arbre et se souviennent depuis plusieurs jours, sans boire ni manger. Or, comme vous le savez, vos effectifs interviennent pour un animal domestique ou sauvage sur la voie publique, des lors qu'il est blessé.
Mais face à un problème comme celui précité ci dessus, que pouvez-vous faire ?

Je vous remercie par avance de votre attention.

Un bel exemple de dévouement des pompiers



Les quatre dépens de sauvetage

Les dernières actions

Oscar, victime de l'indifférence de son maître



Il avait 10 ans lorsqu'en toute urgence nous avons dû emmener Oscar, un croiser breton de couleur noire et feu, chez le vétérinaire. Ce chien son soigné, incapable de se tenir debout, dans un état cachectique très marqué, dysléchant à été mis aussitôt sous perfusion avec une tentative de nourrissage à la seringue. Il ne pesait que 16,5 kilo soit 30% de son poids. Malgré les efforts de l'équipe médicale, Oscar est décédé le lendemain de son arrivée, après être tombé dans le coma.

Nous savons que le propriétaire est un policier à la retraite qui aurait trouvé le chien errant. Depuis, l'animal vivait dans une niche, sans attention, sans soins. Lorsque nous avons été avertis, les chiens n'en pouvaient plus. Les vidéos sur Internet sont là pour attester de l'état dramatique.

Un livre pour mieux les défendre



Titre de l'Association Stéphane Lamart "Pour la défense des droits des animaux"

Les dernières actions

Le chasseur à l'interdiction de détenir des animaux



Les mêmes services avaient donc informé cette personne qu'elle devait s'occuper d'améliorer les conditions de détention de l'animal en installant devant la niche un calibrette ou une surface plane afin qu'il ne pisse plus dans la bauge, qu'elle devrait ramasser quotidiennement les excréments et installer une literie qui devrait être entretenue et enfin identifier son chien.

Nous demandons de la prison ferme pour les actes de cruauté.

Le tribunal a rendu sa décision en le déclarant coupable des faits reprochés et en répression, l'a condamné à 6 mois de prison avec sursis ainsi qu'à l'interdiction définitive de détenir un animal. Le prévenu devra, de plus, verser 1000 euros de dommages et intérêts et 500 euros au titre des frais judiciaires à notre association.

Cette interdiction est injuste, il nous y a, c'est même la moindre des choses à s'en être vu jugé, mais les 6 mois de prison avec sursis, compte tenu de la gravité de cet acte, nous semble bien peu. De la prison ferme nous souhaiterions les animaux.

Titre de l'Association Stéphane Lamart "Pour la défense des droits des animaux"

DYNAMIQUE

Edition 2010

Le journal de la Société Nationale pour la Défense des Animaux



TRAFFICS D'ANIMAUX : LA SNDA PASSE À L'ACTION

SNDA : 30 années de lutte contre la souffrance animale



La couverture du journal "Dynamique" : Maquette et rédaction pour la SNDA (2010).

LA LETTRE DE LA PRÉSIDENTE



Cher membres de la SNDA, chère amie, cher ami,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente cette édition 2010 de notre journal. Vous pourrez y découvrir bien sûr une partie des dernières actions menées par la SNDA pour venir en aide à nos petits amis, mais aussi quelques rappels concernant leur maltraitance. Je pense notamment aux animaux qu'on attribue aux gagnants de concours, comme des objets, alors que cette pratique est déjà strictement interdite par nos lois (cf. pages 3 et 10).

En 2010, une des actions majeures de la SNDA restera notre campagne choc pour lutter contre les trafics d'animaux sur les trottoirs de nos villes ou dans le métro et le RER (cf. pages 4, 5 et 6). Nos plus anciens adhérents se souviennent sans doute que ce combat ne date pas d'hier et qu'à ses débuts déjà, sous l'impulsion de Madame Valodé, présidente et fondatrice, la SNDA travaillait déjà pour tenter d'éradiquer ces trafics.

Des actions sur des thèmes impliquant des intérêts économiques nécessitent que les associations de défense des animaux s'inscrivent dans leurs dénonciations et leurs exigences de loi respectant la sensibilité des animaux. Cela a été le cas pour le sondage d'opinion sur le gavage des oies, le sondage sur les conditions d'abattage rituel des animaux, la lettre ouverte au Président de la République parue dans deux quotidiens (Le Monde et Le Figaro) contre le non étourdissement préalable des animaux sacrifiés selon certains rituels religieux et contre le non étiquetage des viandes issues des abattages rituels et commercialisés dans des circuits destinés à l'ensemble des consommateurs (cf. page 12). Il y a eu aussi la constitution d'un collectif de vétérinaires contre les concours (cf. page 13). Chaque fois, la SNDA a été présente dans la conception des actions, et dans leur financement.

Enfin, nous avons pas l'avenir de notre cause, la SNDA y est particulièrement sensible et nous avons eu la satisfaction de vivre avec de jeunes écoliers et des étudiants, des moments privilégiés de partage, stimulants et constructifs (cf. pages 8 et 9). Chers amis, grâce à vous, nos moyens nous ont permis une sensibilisation plus soutenue et remarquable sur ces thèmes de protection.

Pour plus d'efficacité, la SNDA a maintenant une employée à mi-temps : Magali, grâce à qui nous pouvons avancer plus vite, gérer les nombreux dossiers en cours et répondre à vos appels avec une écoute qui, je tiens à le souligner, démontre son bel engagement pour la cause animale.

Merci à toutes et à tous pour votre fidélité, vos lettres et vos appels de soutien. Ce sont aussi vos encouragements qui nous donnent la force de continuer sans baisser les bras et faire face à cette déferlante quotidienne de violence et d'indifférence envers les animaux.

Nicole Sugier

Mise à jour des archives du journal "Dynamique"

Pour une mise à jour des archives du journal "Dynamique", la SNDA recherche les anciennes éditions parues au temps de Madame Valodé. Si vous en possédez, nous vous serions reconnaissants de nous contacter au 01 44 75 37 65 (demandez Magali).



DYNAMIQUE

SOMMAIRE

En couverture : Photos prises lors de la manifestation du 27 avril 2010 à Paris par Marie-Christine Furfaro

Actions

Page 3 Abattoir clandestin démantelé à Argenteuil Non aux égorgements

Page 3 Affaire du "meat" Non aux trafics d'animaux

Pages 4, 5 et 6 Grande campagne Non aux trafics d'animaux

Page 7 Les récents meurtres de la SNDA

Rencontres

Page 8 Rencontre avec les élèves du collège J. B. Carot du Blanc

Page 8 et 9 La SNDA reçoit à l'ESSE

Dossiers

Page 10 Animaux morts : le protocole des porteurs

Page 11 Familles d'accueil Un soutien précieux pour les animaux

Page 11 Des nouvelles de leurs Mijens

Page 11 Sale temps pour les opposants à la barbarie

Actus

Page 12 Constitution d'un collectif de vétérinaires anti concours

Page 13 Abattages rituels lettre collective au président de la République

Communication

Page 14 La boutique de la SNDA et les documents disponibles sur demande

Page 15 Formulaires de prélevement autoritaire

Démantèlement d'un abattoir clandestin à Argenteuil

L'affaire remonte au 23 novembre 2009. Alertée par des voisins indignés, la SNDA demande une enquête. Les policiers d'Argenteuil découvrent alors sur une parcelle privée un cabanon de fortune abritant un abattoir clandestin, de nombreux moutons assoiffés et visiblement maltraités, entassés à côté d'un billot ensanglanté.

L'enquête a révélé qu'en moins de deux jours, de nombreux moutons ont été abattus à la chaîne avec des ustensiles peu tranchants et émoussés. L'audition d'un jeune roumain, employé pour garder et nourrir les animaux, a permis d'identifier le responsable de ce lieu de souffrance : M. X, gérant d'une boucherie du Val-Notre-Dame, qui sera interpellé au volant d'un véhicule transportant sept moutons dans des conditions déplorables. Une perquisition effectuée dans la boucherie de ce dernier aura per-

mis de mettre en évidence de nombreux autres délits : travail dissimulé, tromperie sur la marchandise, détention de denrées corrompues, aide au séjour irrégulier, transport d'animaux vertébrés vivants sans agrément...

Sanction exemplaire

La SNDA représentée par Maître Delphine Langlade s'est constituée partie civile, aux côtés de l'Association Stéphane Lamart, dans cette triste affaire de "services graves et actes de cruauté commis envers des animaux" à l'audience

qui a eu lieu le 22 janvier dernier devant le Tribunal Correctionnel de Pontoise. M. X a été condamné à deux ans de prison ferme et s'est vu interdire de détenir des animaux et d'exercer l'activité de boucher, outre des condamnations pécuniaires multiples. Par ailleurs, ces animaux lui ont été confisqués.

Ce sont toujours les mêmes :

Cet individu a de nouveau comparu le 1^{er} mars dernier devant le Tribunal Correctionnel de Versailles pour des faits similaires qui se sont produits entre septembre 2007 et septembre 2008.



Les animaux ne sont pas des trophées...

Rappel des faits : Tous les ans, la Fédération de Gouren du Morbihan située à Landerneau (29) organise sa fête traditionnelle : la "fête des luteurs de la saint kadoù" qui consiste en un tournoi de lutte à l'issue duquel le vainqueur reçoit un animal, de préférence un mouton (maout en breton), en guise de récompense. La SNDA dénonce ces pratiques.

En remettant un animal en guise de lot au vainqueur, la Fédération de Gouren semble ignorer que cette pratique a été prohibée récemment par la loi (article L 214-4 du Code Rural qui dispose que "L'attribution en lot ou prime de tout animal vivant, à l'exception des animaux d'élevage dans le cadre de fêtes, foires, concours et manifestations à caractère agricole, est inter-

ditée"). La violation de cette règle est sanctionnée par une contravention pénale. Certains objectent que l'animal offert au vainqueur du combat n'est pas maltraité. Nous avons pourtant pu visionner des photos sur lesquelles on voit clairement les pattes de l'animal liées, ce qui est formellement interdit. La SNDA, la Fondation Bardot et l'Association Stéphane Lamart se

sont constituées parties civiles. A l'issue d'un premier procès, les faits reprochés étant antérieurs à la loi pénale, le Tribunal a relaxé la Fédération de Gouren en déclarant les parties civiles irrecevables. Mais il s'agissait, pour les associations, de débloquer un processus de contestation. Un nouveau procès aura lieu pour les mêmes faits : cette fois-ci, il n'y aura pas d'obstacle de procédure car ils ont été commis après le décret de cette loi.



Des pratiques révoltées qui ont le peu durc.

Trafics d'animaux : la SNDA passe à l'action



Cinq des six camions qui ont sillonné la capitale pendant quinze jours avec des affiches géantes

Les animaux vendus sur les trottoirs de nos villes, cela ne date pas d'hier, mais nous constatons depuis quelques temps à une recrudescence de ces trafics insupportables. Si la SNDA lutte depuis de nombreuses années déjà pour y mettre un terme, elle a voulu accentuer son offensive en ce début d'année 2010, face aux nombreuses plaintes des habitants et au constat alarmant de la souffrance causée par ces trafics insupportables.

Ce qui se passe réellement :

Sur les trottoirs, tout le monde voit ces animaux qui semblent dormir, comme drogués, dans un état lamentable, mais personne ne sait comment réagir car, excepté de rares commissariats, la plupart du temps, la police n'intervient pas. Et ce, même lorsque la demande d'intervention émane d'une association de protection animale et que la tentative de vente illégale est signalée.

Mais, de plus, lorsqu'une association dénonce un cas de maltraitance, comme récemment, au métro Concorde, ces chiots qui leur propriétaire, furieux d'être contrôlé, a arrachés à leur mère, lui ont été restitués. Malgré le dépôt de plainte, l'officier de police a ordonné la restitution des animaux... Ceci est inacceptable.

Les citoyens n'acceptent plus cette situation. Au standard des associations, ils sont des centaines déboutés par la police, à protester et à demander l'intervention officielle des associations. Tous sont unanimes : "mais que fait la police ?" Bvd Hausman, bvd Saint Michel, Chatelet, Opéra... : les animaux exposés ainsi sur les trottoirs sont partout. Le refuge SOS Animaux 78 peut témoigner de l'état des chiens récupérés du trafic. Les derniers chiens, saisis par la police et remis à Animaux 78 étaient dans un état lamentable, atteints de la maladie de Carré. Deux chiots sont déjà morts, le troisième lutte et, selon le vétérinaire, s'il survit, il gardera des séquelles. Le trafiquant à qui avaient été saisis ces chiens (en trois mois une vingtaine), est revenu de Roumanie avec de nouveaux chiens. Doù la lettre de la présidente au ministre de l'Intérieur (voir page 6).

Que deviennent ces animaux ?

Les invendus "disparaissent" et les vendus succombent précocement à des maladies telles que la maladie de Carré ou, non sociabilisés par un contact suffisant avec la mère, les autres chiots de la portée seront abandonnés à plus ou moins longue échéance...

Pour toutes ces raisons, la SNDA a organisé en avril 2010 une vaste campagne de sensibilisation nationale avec affichage métro et RER, tracts, manifestation et interventions dans différents médias.



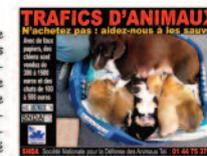
La chienne et ses chiots lors de leur tentative de sauvetage au métro Concorde

Les affiches

Sur la photo du haut de la page précédente, vous pouvez voir les camions exposant les douze affiches de trois mètres par quatre qui rappellent les objectifs de l'action. Ces six véhicules publicitaires ont sillonné la capitale pendant quinze jours et ont terminé leur mission le 27 avril, place du Chatelet, autour des manifestations.



Les deux affiches dans le métro et le RER



Deux des douze affiches exposées sur les camions publicitaires

Deux de ces affiches ont été exposées dans toutes les stations de métro et le RER pendant plusieurs jours.

Les appels à notre standard ont alors afflué. Au bout du fil, les Parisiens étaient unanimes : "Enfin une association qui ose dénoncer ce problème !". Majoritairement, les Parisiens ont approuvé notre

campagne, et tournaient autour de la place en formant un ballet insolite. France 3, BFM TV, Le Parisien : les médias, alertés par l'imposante campagne d'affichage dans le métro et le RER ont répondu présent. Au dos du tract édité par la SNDA et diffusé pendant la manifestation, une pétition recueillie en quelques instants des centaines

de signatures. Si vous aussi vous souhaitez soutenir notre combat, vous pouvez imprimer cette pétition à partir du site de la SNDA ou nous téléphoner au 01 44 75 37 65. Nous vous ferons parvenir ce document par la poste ou par e-mail.

action mais ce n'est pas gagné pour autant : il y a vingt-cinq ans que la SNDA tente d'éradiquer les trafics d'animaux. La similitude avec ce que nous dénoncions à l'époque est surprenante, à tel point que certaines notes vieilles de vingt-cinq ans semblent avoir été rédigées en 2010. Mais nous ne serons pas moins opiniâtre pour autant car avec le temps et l'expérience, nos moyens d'action sont plus grands et nous permettent une sensibilisation plus forte. C'est pourquoi nous gardons espoir pour la suite de notre mission.

Nous demandons aux procureurs et aux magistrats que les animaux exposés sur les trottoirs soient systématiquement confiés aux associations de protection animale.

Ayant tenté d'être reçue à la Préfecture, notre délégation a été poliment reconduite à la porte en se voyant conseillée d'écrire. C'est bien ce que notre présidente avait l'intention de faire. Vous trouverez cette lettre page 6.



Les manifestants place du Chatelet

DYNAMIQUE

Edition 2011

Le journal de la Société Nationale pour la Défense des Animaux



Corrida au patrimoine
culturel immatériel Français
Le refus



La couverture du journal "Dynamique" : Maquette et rédaction pour la SNDA (2011).

Dans cette rubrique, voici les différents travaux réalisés pour les campagnes de sensibilisation de la SNDA et de l'association Stéphane Lamart. Les responsables me fournissent les éléments principaux (esprit général, personnes ciblées, textes ou ébauches de textes, images ou exemples d'images).

Je travaille sur l'ébauche d'un ou de plusieurs exemples que je leur soumetts ensuite, afin que nous finalisions ensemble le projet.

Société Nationale pour la Défense des Animaux



**Parce qu'un animal est un être qui vit, qui pense, qui souffre :
au coeur de la dignité humaine se trouve aussi
la justice envers les animaux.**

Notre œuvre : Lutter contre les cruautés et les mauvais traitements infligés aux animaux du fait de traditions cruelles, exploitations modernes, indifférence cruelle, par des actions en justice, des enquêtes, des sondages d'opinions, des publications, la formation de la jeunesse, des campagnes publicitaires, des interventions auprès de nos élus et du gouvernement...

En 1984, la Société d'Encouragement au Progrès a décerné un diplôme d'honneur à la SNDA.

Exonération fiscale : La SNDA, en sa qualité d'association reconnue d'utilité publique en date du 16 mai 1994, est exonérée d'impôts sur les successions, dons et assurances-vie. Vos dons et adhésions sont également déductibles de vos impôts.

La SNDA lutte contre :

Les exploitations modernes cruelles

- les élevages industriels pour l'alimentation
- les transports d'animaux vivants
- l'expérimentation sur les animaux

L'indifférence cruelle

- les abandons
- les fourrures
- les spectacles avec animaux
- les cages, zoos et aquariums

Les traditions cruelles

- le foie gras, les cuisses de grenouilles
- les corridas, les combats de coqs et les rodéos
- la chasse à courre
- les abbattages "rituels"



**La défense des animaux ne doit pas être considérée comme une lutte mineure,
elle doit faire partie intégrante des actions humaines
contre la souffrance et la torture.**

En défendant les animaux, c'est notre dignité d'êtres humains responsables que nous défendons

www.snda.asso.fr
E-mail : association.snda@free.fr
Tél : 01 44 75 37 65


Parution dans le guide des associations : Maquette et rédaction pour la SNDA (2010).

SNDA (Société Nationale pour la défense des animaux)

BP. 20121
75562 PARIS cedex 12
Tel. : 01 44 75 37 65
Fax : 01 44 75 01 52
Site Internet : www.snda.asso.fr
E-mail : association.snda@free.fr
Date de création : 1972
Date de reconnaissance d'utilité publique : 1994

Les contacts :
Présidente :
Mme Nicole Sugier
Responsable dons et legs :
Mme Nicole Sugier

Domaine d'action : Animaux

Objectifs et missions : Cette association a été fondée par Andrée Valadier (dédécédée en 2002). En 1984, la SNDA s'est vue décerner un prix d'honneur par la Société d'Encouragement au Progrès dans les locaux de l'Unesco.

Au coeur de la dignité humaine se trouve aussi la justice envers les animaux parce qu'un animal est un être qui vit, qui souffre, qui pense. La défense des animaux ne doit pas être considérée comme une lutte mineure. Elle doit faire partie intégrante des actions humaines contre la souffrance et la torture. En défendant les animaux, c'est notre dignité d'êtres humains responsables que nous défendons Tel est le sens de l'action de la SNDA vis à vis des autorités et de nos concitoyens.

Publications : Bulletin annuel "Dynamique" - brochures, tracts et autocollants.





Parution dans "La semaine juridique" : Maquette et rédaction pour la SNDA (2009).

SNDA

Société Nationale pour la Défense des Animaux

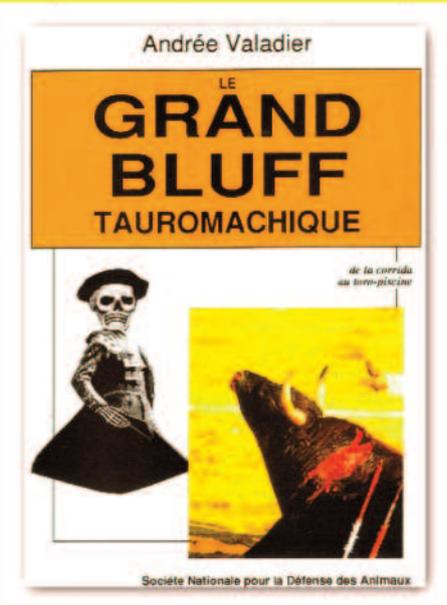
Un animal est un être qui vit, qui pense, qui souffre.

Alors, pourquoi tolérer encore ceci ?



le livre

publié en 1993 par Andrée Valadier, réimprimé en 2002
vendu au profit de la SNDA
prix : 7 € (nous contacter)



Y a t-il rien de plus respectable qu'un ancien abus ? La raison est plus ancienne, replit Zadig. (Voltaire)

Vous pouvez contribuer en adhérant à la SNDA, en faisant un don, en faisant un legs.
(la SNDA est déclarée d'Utilité Publique)

Oui, je veux soutenir la SNDA par un don : €

Oui, je veux devenir membre de la SNDA : Membre adhérent : à partir de 25 € Membre bienfaiteur : depuis 75 €

Je joins un chèque à l'ordre de la SNDA Demande de renseignements pour effectuer un legs

Mme, Mlle, M. Prénom : Adresse :

Code postal : Localité : mail :

Coupon à compléter et à retourner à : SNDA, boîte postale 20121 - 75562 PARIS cedex 12

www.snda.asso.fr

tel : 01 44 75 37 65



Un animal est
un être qui
vit, qui pense,
qui souffre.

La défense des animaux ne
doit pas être considérée
comme une lutte mineure,
elle doit faire partie intégrante
des actions humaines.

contre la souffrance et la torture

En défendant les animaux, c'est notre dignité
d'êtres humains responsables que nous défendons

et c'est bien ainsi que l'a entendu la **Société d'Encouragement au Progrès**
lorsqu'elle a décerné en 1984 un diplôme d'honneur à la SNDA.



Chacun de ces animaux a pu être sauvé et / ou son tortionnaire poursuivi en justice grâce à la générosité de nos adhérents. Par votre don ou votre legs, aidez-nous à poursuivre notre combat contre l'injustice envers les animaux.

Notre œuvre :

Lutter contre les cruautés et les mauvais traitements infligés aux animaux du fait de traditions cruelles (tauromachie, zoos, cirques, foie gras...) exploitations modernes (élevages intensifs, transports d'animaux vivants sur de longues distances, expérimentations sur animaux ...) indifférence (abandons, fourrures, chasse, esclavage de chevaux, ânes, mulets ...) par des actions en justice, des enquêtes, des sondages d'opinions, des publications, la formation de la jeunesse, des campagnes publicitaires, des interventions auprès de nos élus et du gouvernement...

Vous pouvez contribuer en faisant un legs ou un don, ou en adhérant à la SNDA.

(la SNDA est reconnue d'Utilité Publique)

Oui, je veux soutenir la SNDA par un don : €

Oui, je veux devenir membre de la SNDA : Membre adhérent : à partir de 25 € Membre bienfaiteur : depuis 75 €

Je joins un chèque à l'ordre de la SNDA Demande de renseignements pour effectuer un legs

Mme, Mlle, M. Prénom : Adresse :

Code postal : Localité : mail :

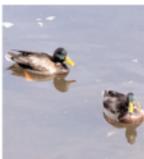
SNDA Société Nationale pour la Défense des Animaux BP 20121 - 80 B^e de Reuilly 75012 Paris

www.snda.asso.fr

tel : 01 44 75 37 65



Un animal est un être qui vit, qui pense, qui souffre.



Notre objectif : faire respecter les animaux en leur qualité d'êtres vivants et sensibles.

La défense des animaux ne doit pas être considérée comme une lutte mineure, elle doit faire partie intégrante des actions humaines contre la souffrance et la torture.

En défendant les animaux, c'est notre dignité d'êtres humains responsables que nous défendons et c'est bien ainsi que l'a entendu la Société d'Encouragement au Progrès lorsqu'elle a décerné en 1984 un diplôme d'honneur à la SNDA.

Notre œuvre : lutter contre les cruautés et les mauvais traitements infligés aux animaux du fait de traditions cruelles (tauromachie, zoos, cirques, foie gras...) exploitations modernes (élevages intensifs, transports d'animaux vivants sur de longues distances, expérimentations sur animaux ...) indifférence (abandons, fourrures, chasse, esclavage de chevaux, ânes, mulets ...) par des actions en justice, des enquêtes, des sondages d'opinions, des publications, la formation de la jeunesse, des campagnes publicitaires, des interventions auprès de nos élus et du gouvernement...

Vous pouvez contribuer en faisant un legs ou un don, ou en adhérant à la SNDA. (la SNDA est déclarée d'Utilité Publique)
Oui, je veux soutenir la SNDA par un don : €
Oui, je veux devenir membre de la SNDA : [] Membre adhérent : à partir de 25 € [] Membre bienfaiteur : depuis 75 €
[] Je joins un chèque à l'ordre de la SNDA [] Demande de renseignements pour effectuer un legs
Mme, Mlle, M. Prénom : Adresse :
Code postal : Localité : mail :

SNDA Société Nationale de Défense des Animaux BP 30 - 94301 Vincennes cedex tel : 01 44 75 37 65 www.snda.asso.fr

Réalisation pour le journal "30 Millions d'Amis" pour la SNDA (2008).



Un animal est un être qui vit, qui pense, qui souffre.

Notre œuvre : lutter contre les cruautés et les mauvais traitements infligés aux animaux du fait de traditions cruelles (tauromachie, zoos, cirques, foie gras...) exploitations modernes (élevages intensifs, transports d'animaux vivants sur de longues distances, expérimentations sur animaux...) indifférence (abandons, fourrures, chasse, esclavage de chevaux, ânes, mulets...) par des actions en justice, des enquêtes, des sondages d'opinions, des publications, la formation de la jeunesse, des campagnes publicitaires, des interventions auprès de nos élus et du gouvernement...

La défense des animaux ne doit pas être considérée comme une lutte mineure, elle doit faire partie intégrante des actions humaines contre la souffrance et la torture.

En défendant les animaux, c'est notre dignité d'êtres humains responsables que nous défendons et c'est bien ainsi que l'a entendu la Société d'Encouragement au Progrès lorsqu'elle a décerné en 1984 un diplôme d'honneur à la SNDA.



Vous pouvez contribuer en faisant un legs ou un don, ou en adhérant à la SNDA. (la SNDA est reconnue d'Utilité Publique)
Oui, je veux soutenir la SNDA par un don : €
Oui, je veux devenir membre de la SNDA : [] Membre adhérent : à partir de 25 € [] Membre bienfaiteur : depuis 75 €
[] Je joins un chèque à l'ordre de la SNDA [] Demande de renseignements pour effectuer un legs
Mme, Mlle, M. Prénom : Adresse :
Code postal : Localité : mail :

SNDA Société Nationale de Défense des Animaux BP 20121 75562 PARIS cedex 12 - tel : 01 44 75 37 65 www.snda.asso.fr

Réalisation pour le journal "l'Annuaire des Notaires" pour la SNDA (2009).

SNDA Société Nationale pour la Défense des Animaux



Un animal est
un être qui
vit, qui pense,
qui souffre.



Testament en faveur des animaux

Notre travail est au service des animaux

Notre œuvre : lutter contre les cruautés et les mauvais traitements infligés aux animaux du fait de traditions cruelles (taumachie, zoos, cirques, foie gras...), exploitations modernes (élevages intensifs, transports d'animaux vivants sur de longues distances, expérimentations sur animaux...), indifférence (abandons, fourrures, chasse, esclavage de chevaux, ânes, mulets...) par des actions en justice, des enquêtes, des sondages d'opinions, des publications, la formation de la jeunesse, des campagnes publicitaires, des interventions auprès de nos élus et du gouvernement...



La défense des animaux ne doit pas être considérée comme une lutte mineure, elle doit faire partie intégrante des actions humaines contre la souffrance et la torture.

En défendant les animaux, c'est notre dignité d'êtres humains responsables que nous défendons et c'est bien ainsi que l'a entendu la **Société d'Encouragement au Progrès** lorsqu'elle a décerné en 1984 un diplôme d'honneur à la SNDA.

La SNDA devra toujours faire appel à la générosité du public car elle est totalement indépendante et n'est gérée que par des bénévoles. Elle ne reçoit pas de subventions des Pouvoirs Publics et dépend de la générosité de ces adhérents et donateurs mais aussi de vos legs et assurances-vie. L'association doit faire face au quotidien à de gros frais vétérinaires ainsi qu'aux honoraires des avocats qui plaident plusieurs fois par mois devant les différents tribunaux de France pour des actes de cruauté. Elle organise et finance régulièrement des campagnes d'affichage pour sensibiliser l'opinion publique sur différents thèmes de la cause animale.

Exonération fiscale : La SNDA, en sa qualité d'association reconnue d'utilité publique en date du 16 mai 1994, est exonérée d'impôts sur les successions, dons et assurances-vie. Vos dons et adhésions sont également déductibles de vos impôts

Si votre volonté est de venir en aide aux animaux, même au-delà de votre vie, pensez à la SNDA dans vos dispositions testamentaires.



80 Bd de Reuilly 75012 Paris - Site Internet : www.snda.asso.fr - tél. : 01 44 75 37 65

Publication pour "La Semaine Juridique" - édition notariale - pour la SNDA (2010).

Ensemble, brisons la loi du silence

Quelle qu'en
soit la victime,
la maltraitance
est condamnable

Coupon à compléter et à adresser avec votre chèque, sous enveloppe affranchie à :

Association Stéphane Lamart
B.P. 154 - 94208
Ivry sur Seine Cedex

Oui, je souhaite soutenir vos actions
par un don de :€

à l'ordre de l'Association Stéphane Lamart.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postale : [] [] [] [] []

Ville :

Tél : (facultatif)

Un reçu fiscal vous permettant de déduire de vos impôts 60% de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable, vous sera adressé dès réception de votre chèque.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06-01-78, vous disposez d'un droit d'accès aux informations que vous nous avez communiquées et qui vous concernent. En vous adressant au siège de l'Association Stéphane Lamart, vous pouvez demander leur rectification ou leur suppression (dans les conditions prévues par la loi).



Chaque jour des milliers d'animaux sont victimes de la cruauté de l'homme

Association Stéphane Lamart "Pour la défense des droits des animaux"

Une de mes premières publicités pour l'association Stéphane Lamart (2007).

100 000 ABANDONS PAR AN

AIDEZ-NOUS A LES SAUVER DE L'EUTHANASIE



Quelle qu'en soit la victime, la maltraitance est condamnable

Cet été encore, de nombreux chiens et chats sont lâchement abandonnés sur le bord des routes. **Aidez-nous à les sauver, les nourrir, leur apporter les soins vétérinaires.** Sans vous, nous sommes très limités.

Merci de nous aider à continuer ce combat



Coupon à compléter et à adresser avec votre chèque, sous enveloppe affranchie à : Association Stéphane Lamart - B.P. 154 - 94208 Ivry sur Seine Cedex

Oui, je souhaite soutenir vos actions par un don de : €
à l'ordre de l'Association Stéphane Lamart.

Un reçu fiscal vous permettant de déduire de vos impôts 66% de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable, vous sera adressé après réception de votre chèque.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06-01-78, vous disposez d'un droit d'accès aux informations que vous nous avez communiquées et qui vous concernent. En vous adressant au siège de l'Association Stéphane Lamart, vous pouvez demander leur rectificatif ou leur suppression (dans les conditions prévues par la loi).

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : [][][][][] Ville : Tél. (facultatif) :

Cochez cette case si vous souhaitez recevoir un formulaire de prélèvements automatiques
Vous pouvez aussi effectuer des versements directement sur notre site par PayPal (sécurisé).

Association Stéphane Lamart "Pour la défense des droits des animaux"

Tél. : 01 44 75 00 47 du lundi au vendredi de 14 à 19 heures. Internet : www.associationstephanelamart.com

Association Stéphane Lamart

"Pour la Défense des Droits des Animaux"



Des milliers d'animaux sauvés grâce à vos dons !

DONNEZ-NOUS LES MOYENS D'AGIR !

Soutenez une des rares associations intervenant directement sur le terrain, au cœur de la souffrance animale.



Merci de nous aider à continuer ce combat !



- Ecoute
- Enquêtes
- Actions
- Sauvetages
- Placements
- Adoptions
- Sensibilisation
- Manifestations

Stéphane Lamart et la chienne Lady
Photo : Marie-Christine FURFARO



L'Association Stéphane Lamart intervient quotidiennement depuis 11 ans pour leur venir en aide. Nos inspecteurs sont mobilisés toute l'année. Soins vétérinaires, avocats, procès, manifestations, tracts, journaux, affiches... toutes ces actions ne sont possibles que grâce à votre générosité.

Coupon à compléter et à adresser avec votre chèque, sous enveloppe affranchie à :
Association Stéphane Lamart - B.P. 154 - 94208 Ivry sur Seine Cedex

Oui, je souhaite soutenir vos actions par un don de : €
à l'ordre de l'Association Stéphane Lamart.

Un reçu fiscal vous permettant de déduire de vos impôts 66% de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable, vous sera adressé après réception de votre chèque.

Conformément à la loi informatique et Libertés du 06-01-78, vous disposez d'un droit d'accès aux informations que vous nous avez communiquées et qui vous concernent. En vous adressant au siège de l'Association Stéphane Lamart, vous pouvez demander leur rectificatif ou leur suppression (dans les conditions prévues par la loi).

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : [] [] [] [] Ville : Tél.

Cochez cette case si vous souhaitez recevoir un formulaire de prélèvements automatiques
Vous pouvez aussi effectuer des versements directement sur notre site par PayPal (sécurisé).

Association Stéphane Lamart "Pour la défense des droits des animaux"
Tél. : 01 44 75 00 47 du lundi au vendredi de 14 à 19 heures. Internet : www.associationstephanelamart.com

URGENT !

Une autre bonne idée pour aider les animaux !

**Devenez
Famille
d'accueil**

Frais entièrement pris en charge par l'association

Association Stéphane Lamart

«Pour la Défense des Droits des Animaux»

URGENT



Quelle qu'en soit la victime, la maltraitance est condamnable

Chaque geste compte !

Tout au long de l'année, l'association se mobilise sur tous les fronts pour retirer des animaux battus et faire condamner les responsables. Soutenez-nous par un don ou une adhésion, pour que nos actions se poursuivent, payer les soins vétérinaires, la nourriture des animaux, les frais d'avocats, les pensions...
Aujourd'hui, nous avons plus que jamais besoin de votre soutien.

Coupon à compléter et à adresser avec votre chèque, sous enveloppe affranchie à :
Association Stéphane Lamart - B.P. 154 - 94208 Ivry sur Seine Cedex

Oui, je souhaite soutenir vos actions par un don de : €
à l'ordre de l'Association Stéphane Lamart.

Un reçu fiscal vous permettant de déduire de vos impôts 66% de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable, vous sera adressé après réception de votre chèque.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] Ville : Tél.

Cochez cette case si vous souhaitez recevoir un formulaire de prélèvements automatiques
Vous pouvez aussi effectuer des versements directement sur notre site par PayPal (sécurisé).

Association Stéphane Lamart "Pour la défense des droits des animaux"

Une autre bonne idée pour aider les animaux !

Devenez Famille d'accueil

Frais entièrement pris en charge par l'association

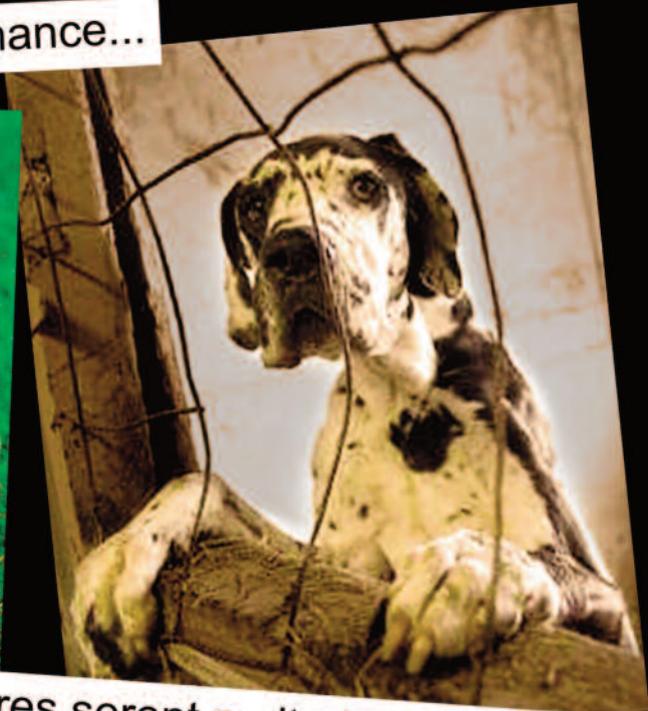
Pleine page dans le journal "30 Millions" d'Amis. pour l'association Stéphane Lamart (2011).

Association Stéphane Lamart

« Pour la Défense des Droits des Animaux »

Cette année encore,

Certains auront de la chance...



tandis que d'autres seront maltraités ou battus

et mourront dans l'indifférence...

L'Association Stéphane Lamart « Pour la Défense des Droits des Animaux » recueille et soigne ces laissés pour compte mais engage aussi des procédures judiciaires afin de faire condamner leurs bourreaux devant la justice. Aujourd'hui, les animaux ont plus que jamais besoin de votre soutien.

Aidez-les par un don



Coupon à compléter et à adresser avec votre chèque, sous enveloppe affranchie à :
Association Stéphane Lamart - B.P. 154 - 94208 Ivry sur Seine Cedex

Oui, je souhaite soutenir vos actions par un don de : €
à l'ordre de l'Association Stéphane Lamart.

Un reçu fiscal vous permettant de déduire de vos impôts 66% de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable, vous sera adressé après réception de votre chèque.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06-01-78, vous disposez d'un droit d'accès aux informations que vous nous avez communiquées et qui vous concernent. En vous adressant au siège de l'Association Stéphane Lamart, vous pouvez demander leur rectificatif ou leur suppression (dans les conditions prévues par la loi).

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] Ville : Tél.

Cochez cette case si vous souhaitez recevoir un formulaire de prélèvements automatiques
Vous pouvez aussi effectuer des versements directement sur notre site par PayPal (sécurisé).

Association Stéphane Lamart "Pour la défense des droits des animaux"

Tél. : 01 44 75 00 47 du lundi au vendredi de 14 à 19 heures. Internet : www.associationstephanelamart.com

Pleine page dans le journal "30 Millions" d'Amis. pour l'association Stéphane Lamart (2011).

Dépliants pour présentation de l'association Stéphane Lamart

Bulletin d'adhésion / Dons et / ou Abonnement au journal

M^{me} M. M^{lle}

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : Tél. 1 :

E-mail : Tél. 2 :

J'envoie un don pour soutenir vos actions :

15 € 30 € 50 € 75 €

150 € € (Autre montant)

Je souhaite adhérer à l'association.
Cotisation : 20 €.
Les cotisations valables 1 an, vont de date à date.

Je m'abonne aux 4 prochains numéros du journal "Silence et Colère" : 10 €

Association Stéphane Lamart - BP 154
94208 Ivry-sur-Seine Cedex
Bureaux à Paris : Tél. : 01 44 75 00 47
(du lundi au vendredi de 14 à 19 heures)



Devenez Familles d'accueil

Chers Amis des animaux,
Quotidiennement, l'association est sollicitée pour des animaux maltraités et / ou abandonnés. Nous n'avons pas de refuge et travaillons avec des familles d'accueil pour que ces animaux soient à l'abri et qu'ils retrouvent confiance en l'être humain. Nous évitons ainsi, pour certains d'entre eux, le traumatisme de l'enfermement derrière les barreaux, le temps que nous leur trouvions un nouveau maître. Offrez-leur un toit pour quelques jours, quelques semaines ou quelques mois. Parlez-en autour de vous, à vos proches, vos voisins...

Merci pour eux

Beaucoup de personnes pourraient accueillir des animaux quelques jours mais n'y ont jamais songé. Relayez cette info pour aider des animaux en péril !

Un formulaire pour devenir famille d'accueil est disponible sur notre site ou en nous contactant au :

01 44 75 00 47

du lundi au vendredi de 14 à 19 heures.

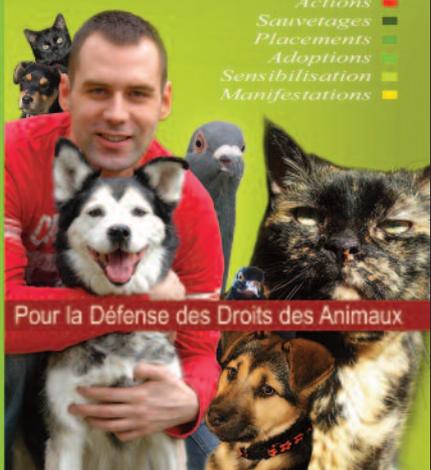
Vous aimez les animaux
et vous les respectez ?

Alors rejoignez vite notre équipe !



Bienvenue à l'Association Stéphane Lamart

- Ecoute
- Enquêtes
- Actions
- Sauvetages
- Placements
- Adoptions
- Sensibilisation
- Manifestations



Pour la Défense des Droits des Animaux

L'ASSOCIATION :

Composée par des bénévoles et depuis peu, de deux salariés, l'Association Stéphane Lamart a plus de 10 ans d'existence. Elle est basée à Paris mais travaille, milite et intervient dans toute la France. Son réseau d'inspecteurs grossit chaque mois pour bientôt couvrir tous les départements.

Elle est une des rares associations à intervenir "sur le terrain", bien que les demandes soient très nombreuses. Au standard, les appels affluent pour dénoncer les mauvais traitements ou les actes de cruauté, mais aussi les abandons auxquels elle tente de faire face.



COMMUNICATION

Nos infos sont relayées dans le monde entier par notre agence de presse. Nous pouvons, grâce à la presse écrite, télé, radio et Internet, faire entendre les droits de nos compagnons et dénoncer les abus.

LE JOURNAL "SILENCE ET COLÈRE"

Il est l'écho de nos actions et de nos combats, mais aussi de notre philosophie. Trimestriel imprimé à 2000 exemplaires, il est envoyé à tous nos adhérents. Il exprime notre **COLÈRE** face à tous ces animaux qui souffrent en **SILENCE**... Disponible sur demande à notre standard, sur notre site ou en nous retournant le bulletin au dos de ce dépliant.



UN MAÎTRE-MOT : L'ACTION !

LES INSPECTEURS DES POINTURES !

Avec, pour la plupart d'entre eux, une solide expérience de terrain, ils sont les yeux de l'association et interviennent directement pour sauver des animaux en danger. Depuis plus de 10 ans, ce sont plusieurs centaines d'interventions et de sauvetages ainsi effectués grâce à leur dévouement, leur courage et leur détermination.

LES ACTIONS

L'association est dotée d'un service juridique qui écoute et répond aux appels concernant les animaux en difficulté. En étroite collaboration avec les meilleurs avocats de la protection animale, des plaintes sont systématiquement déposées pour combattre toute maltraitance.

LES GRANDS COMBATS

Parmi tous, quelques combats : Protection des pigeons des villes, lutte anticorrida, maltraitance des chiens de travail, égorgements de moutons, justice pour les animaux (notre campagne permanente !), animaux de ferme, lots d'animaux vivants, chasse, braconnage, et tant d'autres.

L'association écoutecommunique
.....agit et sauve !

Son seul objectif :
La défense des Droits des Animaux.

QUI EST STÉPHANE LAMART ?



C'est à 18 ans que Stéphane a créé son association. Il s'est juré de défendre tous les animaux quels qu'ils soient et s'est peu à peu fait connaître au sein de la protection animale par ses actions et sa détermination.

Aujourd'hui, il est entouré d'une équipe de bénévoles et travaille avec les plus grands.

Ceux qui s'attaquent aux animaux commencent à savoir que si leurs actes parviennent aux oreilles de Stéphane, il ne les ratera pas : "Je ne ferai jamais de cadeaux à un type capable de faire souffrir un animal. J'irai jusqu'au bout pour le faire condamner comme il le mérite..."

Extérieur et intérieur du dépliant de l'association Stéphane Lamart.

LES ANIMAUX ONT BESOIN DE NOUS, C'EST URGENT !

Devenir adhérent c'est leur porter secours.

Grâce à vos adhésions, les interventions contre les actes de cruauté et la maltraitance se multiplient. Vous combattez ainsi efficacement contre les tortionnaires d'animaux. Vous devenez actif ! Plus nombreux nous serons, plus loin et plus haut nos voix porteront. C'est ensemble que le combat pour faire évoluer les mentalités se gagne. Chaque voix, chaque engagement est une victoire. Ne l'oublions pas, si nous voulons que les animaux soient respectés et que l'on cesse de les considérer comme des meubles, les seuls à pouvoir le faire : **C'EST NOUS...**

POUR LUTTER CONTRE LA SOUFFRANCE ANIMALE

Découpez ce bon et envoyez-le à l'adresse indiquée.

Bulletin d'adhésion - Abonnement

Merci de nous donner les moyens de communiquer davantage.

Oui, j'envoie un don pour soutenir vos actions.

Vos dons sont déductibles des impôts, vous recevrez un reçu fiscal.

15 € 30 € 50 €
 75 € 150 € € (Autre somme)
 Oui, je souhaite adhérer à l'association cotisation 2007 / 2008 : 20 €
 Les cotisations, valables un an, vont de date à date.
 Oui, je m'abonne aux 4 prochains numéros Silence et Colère : 10 €
 Nom Prénom
 Adresse
 Code Ville Tel
 Association Stéphane Lamart - B.P. 154 - 94208 Ivry sur Seine Cedex
 Info-ligne : 01 46 71 18 36 - Bureaux à Paris Tel 01 44 75 00 47
 Site web : www.associationstephanelamart.com



ASSOCIATION STEPHANE LAMART

"Pour la défense des droits des animaux"

Association Loi 1901

Secrétariat / Serv presse : B.P. 154, 94208 Ivry sur Seine Cedex

Tel : 01 44 75 00 47

Site web : www.associationstephanelamart.com

Pour dire non à la mise à mort cruelle des pigeons de nos villes, tués massivement chaque jour.

Non à la décompression explosive

La situation ne peut plus durer pour le gibier à plumes et les pigeons de ville de notre pays tués massivement et n'importe comment, en utilisant la décompression explosive qui fait souffrir les animaux. Faut-il rappeler une fois de plus qu'ils sont des êtres sensibles ?

Environ 15 millions de pigeons de ville sont massacrés chaque année, un scandale qui doit cesser !

Des méthodes de contrôle de naissance par stérilisation existent et sont bien plus efficaces.

Non à l'utilisation du gaz carbonique

Mise à part le problème des caissons à vide à interdire de toute urgence (une pétition sur Internet a déjà recueilli plus de 4000 signatures), il faut évoquer celui de l'utilisation du gaz carbonique pour abattre ou étourdir les animaux.

Il fait souffrir les animaux il doit être impérativement interdit.

Le CO2 induit l'essoufflement, une détresse respiratoire du sujet connue comme dyspnée. La dyspnée chez les oiseaux et les mammifères active des régions du cerveau associées avec la douleur et induit une réponse émotionnelle de panique.

Lire tous les détails page 2

lpm - Ne pas jeter sur la voie publique

Non à l'explosion par caisson à vide ou au gazage des pigeons de ville. Non à la destruction ignorante de la faune et de la nature.

Où il y a une gestion efficace et sans tuerie : Par une réglementation des activités de contrôle de sa population qui oblige à rechercher et utiliser les alternatives satisfaisantes aux euthanasies systématiques. Par une autorisation des grains anticonceptionnelles efficaces existantes (stérilisation chimique). Par un statut non équivoque protégeant cet animal contre les actes de cruautés. Pour les pigeonniers contraceptifs.

Nous demandons l'interdiction des caissons à vide (décompression explosive) pour abattre les pigeons de ville mais aussi le gibier d'élevage à plumes pour la boucherie.

Animaux concernés : les pigeons biset de ville mais aussi les caillies (40 millions seraient ainsi encore abattus), faisans, perdrix, canards colvert et autres gibiers d'élevage à plumes. Cette méthode d'abattage des animaux a été mise au point dans les années 50 à la suite

des recherches effectuées sur les effets physiologiques provoqués par la décompression accidentelle des avions.

Elle a été abandonnée dans les pays anglo-saxons car il a été démontré qu'elle fait souffrir les animaux.

En 1978, une des dernières études scientifiques sur le sujet concluait que l'induction de la perte de connaissance et la mort par décompression hypoxique n'est pas douloureuse à condition que le vide soit fait lentement, soit selon cette dernière recherche 1220 mètres par minute, une euthanasie par décompression devant durer au moins 10 minutes.

Mais les caissons à vide, en France, font le vide instantanément (- 5 secondes) et tuent entre 30 secondes et une minute (si l'appareil fonctionne correctement). La mort étant provoquée non par l'asphyxie mais par les effets physiologiques provoqués par la décompression explosive.

Ce procédé est interdit dans la majorité des états aux U.S.A.

Les oiseaux sont enfermés dans un caisson étanche puis une pompe puissante fait le vide (comme à 12 000-16 000 m d'altitude) en moins de cinq secondes. Ils meurent par les effets physiologiques de cette décompression explosive en moins d'une minute (de 30 secondes à deux minutes) Mais beaucoup d'appareils pour tuer les pigeons sont vieux, bricolés et rafistolés, alors la mort peut durer plus de deux minutes.

On espère que ceux utilisés dans les abattoirs sont mieux entretenus ...

Une grande souffrance

Les gaz emprisonnés dans les sinus, les oreilles moyennes, et les intestins des animaux se dilatent rapidement. Ce qui provoque un grand malaise et une grande souffrance. Quelques animaux arrivent à survivre au premier passage dans la chambre de décompression et sont de nouveau décompressés à cause d'un dysfonctionnement de l'appareil, d'une erreur de l'opérateur ou parce que les animaux arrivent à survivre dans des poches d'air et ils sont repassés dans le dispositif douloureux une seconde fois.

Les oiseaux possèdent des cavités remplies d'air, un peu comme les poissons avec leur vessie natatoire. Quand l'oiseau, placé en conteneur étanche, subit cette décompression hyper-rapide les gaz emprisonnés dans les cavités se détendent en raison de la sous-pression extérieure, une sorte d'explosion.

Où : vous avez bien lu... Nous pouvons imaginer la souffrance des oiseaux encore conscients.



Le caisson : machine de souffrance pour les oiseaux, à faire disparaître de toute urgence de notre civilisation

L'Association Stéphane Lamart

Pour la défense des droits des animaux

La violence, Stéphane l'a reçue très tôt en pleine face, lorsqu'il était encore enfant et qu'il vit un pauvre rat affolé se faire tuer à coups de balais par des types pleins de haine ; ils achèverent sous ses yeux l'animal qui tentait de se réfugier sous une voiture. La violence, il l'a vue quand, à l'âge de 18 ans, il mena une de ses premières actions pour tenter de sauver des moutons : "Sur les lieux de l'abattage, se souvient-il, on sentait l'odeur du sang à plusieurs centaines de mètres". A cette époque le siège de l'association n'était encore qu'un simple cabanon au fond d'une cour. C'était en mars 2000, le début de cette noble et fantastique aventure... Aujourd'hui, les amis fidèles des

débuts, ceux qui l'ont encouragé et soutenu, sont encore à ses côtés pour répondre aux appels au secours et à l'indignation d'une population de plus en plus nombreuse, signalant ici un cas de maltraitance, là un acte de cruauté. Ce sont des centaines d'appels téléphoniques reçus chaque mois. L'association tente de répondre à tous et les actions se multiplient. Des campagnes de sensibilisation aux nombreuses manifestations dans toute la France, le combat contre la souffrance animale est engagé.

Depuis, une centaine d'inspecteurs bénévoles, de toute la France a rejoint Stéphane et son association. A ce jour, près de mille adhérents lui font confiance car ils savent qu'il lut-



Stéphane lors d'un sauvetage

tera de toutes ses forces pour condamner celui qui osera s'en prendre à un animal innocent et sans défense. Des milliers d'animaux ont déjà pu être sauvés. L'association est en pleine évolution et chaque jour, grâce à ses adhérents, ce mur contre la violence des hommes envers les animaux s'élève un peu plus haut pour devenir un véritable rempart.

L'association recherche des bénévoles

- Des inspecteurs :

Dans toute la France. Ce sont les yeux de l'association. Ils se rendent sur le terrain et mènent les enquêtes afin de sauver les animaux en difficulté.

- Des familles d'accueil :

Dans toute la France. Pour accueillir les animaux que nous sauvons, le temps de leur trouver de nouveaux maîtres dignes de ce nom.

01 44 75 00 47

Appelez-nous du lundi au vendredi de 14 à 19 heures pour plus de renseignements.



www.associationstephanelamart.com

Animal

Actu

L'actu de l'Association Stéphane Lamart "Pour la Défense des Droits des Animaux"

Juillet 2012 : création du nouvel entête de la revue associative de l'association Stéphane Lamart : "Animal Actu".

Mes travaux pour l'association Stéphane Lamart ou la SNDA consistent aussi à la réalisation de certains documents officiels ou juridiques. Ce sont des formulaires de toutes sortes destinés aux adhérents, des pétitions ou des courriers divers.

Cartons de correspondance



Cartons de correspondance pour l'association Stéphane Lamart.

Affichettes d'avertissement

AVERTISSEMENT

La Mairie, les services de police, ainsi que plusieurs organismes de protection animale ont été avertis que des animaux ont été volontairement empoisonnés dans ce quartier.

Nous recommandons à tous les citoyens de rester vigilants avec leurs animaux. Une enquête est en cours afin que les auteurs de ces actes de cruauté soient condamnés fermement.

EMPOISONNER VOLONTAIREMENT UN ANIMAL EST UN ACTE DE CRUAUTÉ PUNI PAR LA LOI

RAPPEL DE LA LOI

Art. 521-1 du Code Pénal

Le fait, sans nécessité, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni d'une peine de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Association Stéphane Lamart
"Pour la défense des droits des animaux"
Tel. : 01 44 75 00 47



Affichettes pour la lutte contre la maltraitance des pigeons des villes.

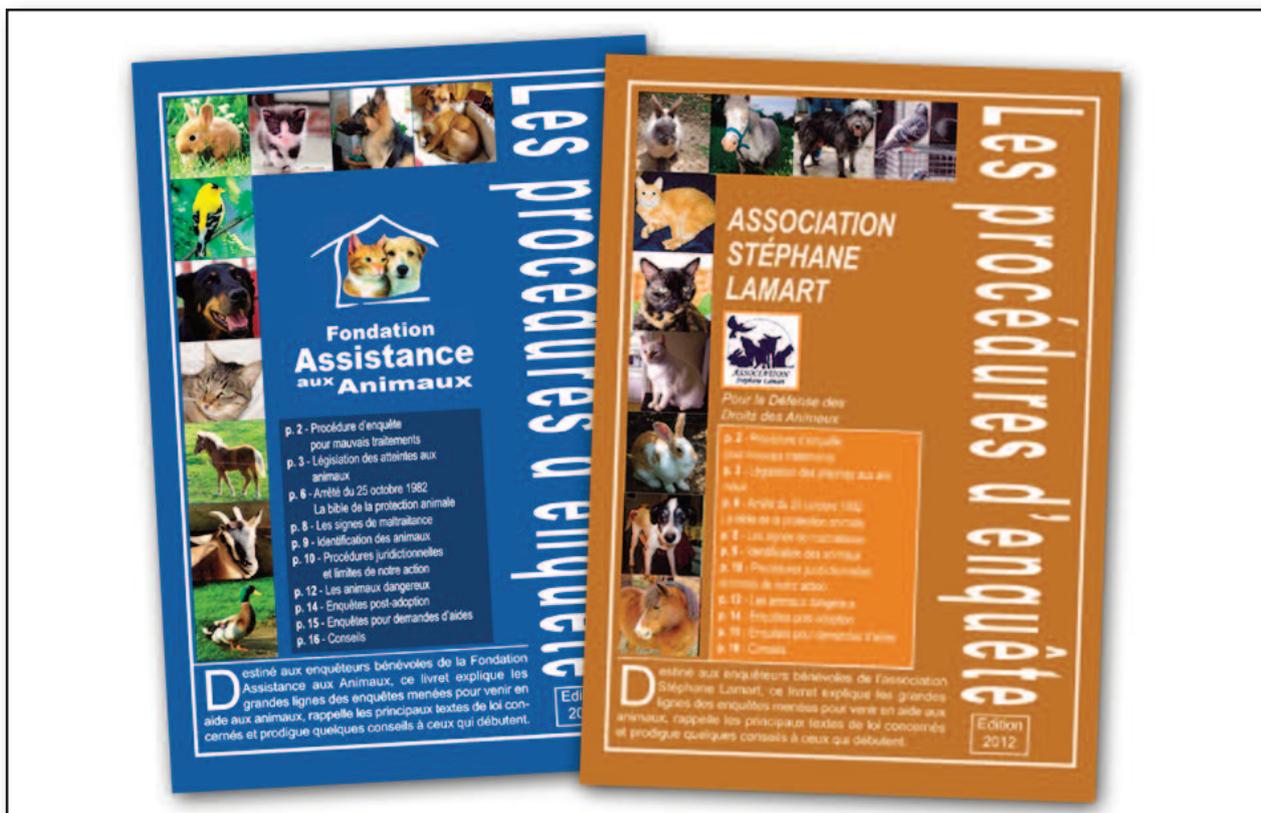
Les documents présentés dans cette rubrique, comme dans la totalité de cet ouvrage sont des exemples de mon travail. Ils ont tous fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de mes responsables avant d'être publiés.

Diplôme d'honneur



Diplôme d'honneur réservé aux adhérents de l'association Stéphane Lamart (format A3).

Livret 16 pages "Les procédures d'enquêtes"

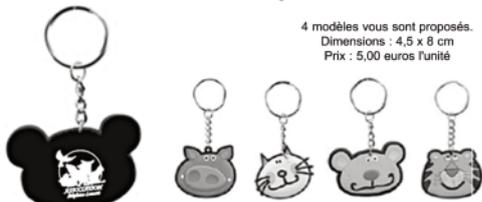


Livret 16 pages pour les enquêteurs. Il regroupe les principaux textes de loi et quelques conseils pour les interventions "sur le terrain" et les sauvetages d'animaux.

NOTRE BOUTIQUE

Chers adhérents,
Nous sommes heureux de vous informer de l'ouverture de la boutique de l'Association Stéphane Lamart. Aujourd'hui, nous l'inaugurons avec la parution de ces deux modèles de porte-clés, mais peu à peu, vous y trouverez divers articles dont la vente nous permettra d'aider davantage les animaux. D'autres objets viendront bientôt enrichir cette boutique : tee shirts, posters, calendriers, CDs audio, stylos...

Porte-clés animaux en PVC avec le logo de l'association au recto



4 modèles vous sont proposés.
Dimensions : 4,5 x 8 cm
Prix : 5,00 euros l'unité

Dos du porte-clé avec notre logo Cochon Chat Chien Tigre

Porte-clés bleus à faisceau avec le logo de l'association au recto

Couleur bleue, logo blanc
Dimensions : 3 x 2,5 x 1 cm
Prix : 6,00 euros l'unité
(Idéal pour les trous de serrure !)



Les articles proposés sur cette page seront disponibles dès la première semaine de juin 2008

BON DE COMMANDE

A découper et à retourner à : Association Stéphane Lamart Boite postale 154 - 94208 IVRY SUR SEINE CEDEX

Nom : Prénom :
Adresse :
Code : Ville : Tél (facultatif) :

Je règle par chèque à l'ordre de l'Association Stéphane Lamart

Quantité à régler par chèque (Prise en compte dès le 21 décembre 2008)

Description	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Porte-clé animaux en PVC (cochon)		5.00 euros	
Porte-clé animaux en PVC (chat)		5.00 euros	
Porte-clé animaux en PVC (chien)		5.00 euros	
Porte-clé animaux en PVC (tigre)		5.00 euros	
Porte-clé bleu à faisceau lumineux		6.00 euros	

Participation forfaitaire aux frais d'emballage et frais postaux : + 2,00 euros

Total : euros



Paris, le 22 décembre 2011

Objet : membres donateurs

Chers Adhérents(es),

Merci pour votre fidélité et votre générosité.

Vous trouverez ci-joint en remerciement un agenda 2012 que nous a offert gratuitement l'éditeur d'un Guide Réglementaire des Espèces Animales, dans lequel figurait une publicité pour la SNDA, publicité accompagnée d'un texte de la SNDA dont vous aurez une copie en accompagnement du Procès Verbal de l'Assemblée Générale.

Vous noterez également en début de pages de l'agenda une publication offerte à la SNDA.

Les meilleurs vœux de toute l'équipe SNDA.

Nicole SUGIER,
Présidente



Secrétariat de la SNDA : BP. 20121 - 80 boulevard de Reuilly - 75012 Paris - Tél. : 01 44 75 37 65

Bon de commande (ASL.).

Composition lettre avec décors pour la SNDA.

RENSEIGNEMENTS UTILES

Ce collectif est destiné exclusivement aux vétérinaires.

Un cabinet pouvant comporter plusieurs officiants, Les approbations ne peuvent être confirmées sur le même document.

Donc, un seul collectif utilisé par praticien.

Pour conformité de rattachement le collectif doit comporter au minimum la signature du vétérinaire avec son tampon ou, dans l'absence, celui du cabinet.

Le petit rectangle jaune en haut et à droite est réservé à l'intervenant qui a établi le contact positif.

Une fois la réalisation d'un ou plusieurs rattachements, les collectifs doivent être envoyés exclusivement à :

Véronique Naudé
Le Cambaud - Route de Flassan
84410 Bédoin

Tél. : 04 32 80 94 38 et 06 11 77 43 17

Mail : vetonic@orange.fr

En cas de perte, il est conseillé de garder une copie de chaque document. Surtout, ne pas attendre trop longtemps de transmettre ces documents, pour éviter de retarder l'insertion sur le site :

<http://www.veterinaires-anticorrida.fr/>

Ce document est édité par la SNDA, en soutien à l'action de Jacques Dary
SNDA Société Nationale pour la Défense des Animaux
BP 20121 - 80 Bd de Reuilly 75012 Paris
Tél. : 01 44 75 37 65 du lundi au vendredi de 14 à 19 heures.
www.snda.asso.fr

Collectif vétérinaires anti-corrida





JUSTICE POUR LES ANIMAUX



La bannière d'accueil du blog de la campagne «Justice pour les animaux»



2009 : Réalisation des éléments visuels et écriture des différents textes pour la campagne «Justice pour les animaux».

- Fabrication d'une cinquantaine de «panneaux de rue» en bois au format A3.

- Création de tracts et d'une pétition version papier.

- Création du blog officiel de l'association Stéphane Lamart, dédié à cette campagne.

- Réalisation d'une bande musicale d'une trentaine de minutes, diffusée pendant la manifestation.

- Participation à l'organisation de la manifestation et implication en tant que protecteur des animaux.



Les panneaux A3, pour la manifestation en mai 2009.

Association Stéphane Lamart

**Pour les injustices
de la Justice :**



CARTON ROUGE !

Pour la défense des droits des animaux



Association Stéphane Lamart

**JUSTICE POUR
LES ANIMAUX**

**La justice doit condamner plus sévèrement ceux
qui font souffrir les animaux, comme ils le méritent.**

Pour la défense des droits des animaux



Création pour panneaux de bois A3,
campagne «Justice pour les animaux» 2009.



Création pour panneaux de bois A3,
campagne «Justice pour les animaux» 2009.



Vue de la manifestation pour la campagne
«Justice pour les animaux»
avec l'utilisation des panneaux, en 2009.

Tee-shirts

Toujours pour la SNDA, des tee-shirts ont été fabriqués avec le logo de l'association. Ils sont portés par les militants lors de manifestations. Le travail consistait à préparer le logo au bon format et à trouver le fabriquant.



Le tee-shirt témoin, avec le logo de la SNDA.



Deux bénévoles de la SNDA en ma compagnie, lors d'une manifestation à Paris en 2011.

Autocollants



L'association Stéphane Lamart et la SNDA m'ont demandé la création d'autocollants destinés à être vendus par le biais de leurs boutiques.

Cartes postales



Ces cartes postales sont également vendues dans la boutique de l'association Stéphane Lamart.

Bannières pour manifestations

La corrida au patrimoine
Culturel Immatériel Français

OUI



La tapisserie d'Aubusson



NON!



La corrida

SNDA  Société Nationale pour la Défense des Animaux
01 44 75 37 65

Bannière réalisée pour la SNDA en 2011.

Association Stéphane LAMART
Pour la défense
des droits des animaux

Bannière réalisée pour l'association Stéphane Lamart en 2012.

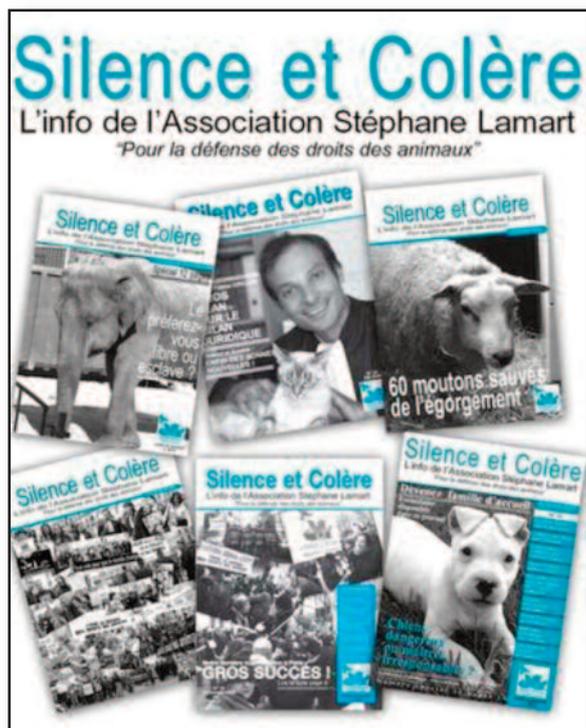
NON

à

L'EGORGEMENT à VIF

ABATTAGE RITUEL

Bannière réalisée pour la fondation Assistance aux Animaux en 2012.



Travaux "en ligne"

Cette rubrique présente des publications sur le net. Outre les mises à jour du site de l'association Stéphane Lamart, les travaux visuels pour la SNDA ou ponctuellement pour la fondation Assistance aux Animaux, je publie régulièrement divers documents sur Internet. Ce sont aussi mes travaux personnels et artistiques ou des créations de sites pour d'autres, le plus souvent dans le domaine artistique. Une brochure dédiée à ces travaux est en cours de préparation.



En 2011, YourTV en collaboration avec MKprodTV et Evdlune Productions lance une campagne de sensibilisation pour la stérilisation des animaux, afin de tenter d'enrayer le phénomène d'abandons d'animaux. J'avais réalisé ce visuel qui illustrait l'actualité qui figurait sur le site de l'association Stéphane Lamart.

Association Stéphane Lamart

"Pour la Défense des Droits des Animaux"



mars 2000 - mars 2010
10 ans de combat ! Rejoignez-nous vite !

**En faveur
des animaux
maltraités
et abandonnés**



Réalisation du visuel pour les 10 ans de l'association Stéphane Lamart.



Montage-photos pour le site de la fondation Assistance aux Animaux.



Montage-photos version web pour la lutte contre l'abattage rituel menée par la SNDA.

Campagne 2010 contre les trafics d'animaux dans les rues de Paris

<p>MAIS QUE FAIT LA POLICE ?</p> <p>AVEC DE FAUX PAPIERS, DES CHIENS SONT VENDUS DE 300 À 1500 € ET DES CHATS DE 100 À 500 €</p> <p>Les Parisiens ne veulent plus d'animaux maltraités sur les trottoirs</p> <p>SNDA Société Nationale pour la Défense des Animaux TEL : 01 44 75 37 65</p>	<p>AVEC DE FAUX PAPIERS, DES CHIENS SONT VENDUS DE 300 À 1500 € ET DES CHATS DE 100 À 500 €</p> <p>MAIS QUE FAIT LA POLICE ?</p> <p>Non aux animaux exposés à la vente sur les trottoirs</p> <p>SNDA Société Nationale pour la Défense des Animaux TEL : 01 44 75 37 65</p>	<p>ILS SONT MALTRAITÉS ET MALADES ÇA SUFFIT ! AIDEZ-NOUS À LES SAUVER</p> <p>AVEC DE FAUX PAPIERS, DES CHIENS SONT VENDUS DE 300 À 1500 € ET DES CHATS DE 100 À 500 €</p> <p>Doù viennent-ils ? Que deviendront-ils ?</p> <p>MAIS QUE FAIT LA POLICE ?</p> <p>SNDA Société Nationale pour la Défense des Animaux TEL : 01 44 75 37 65</p>	<p>AVEC DE FAUX PAPIERS, DES CHIENS SONT VENDUS DE 300 À 1500 € ET DES CHATS DE 100 À 500 €</p> <p>MAIS QUE FAIT LA POLICE ?</p> <p>SNDA Société Nationale pour la Défense des Animaux TEL : 01 44 75 37 65</p>
<p>TRAFFICS D'ANIMAUX EN PLEIN PARIS</p> <p>Maltraitements, vente illégale, animaux malades...</p> <p>ATTENTION N'encouragez pas ces vendeurs</p> <p>Peux demandeurs aux procureurs et magistrats que les animaux exposés sur les trottoirs soient systématiquement confiés aux associations de protection animale</p> <p>APPLIQUEZ LA LOI !</p> <p>SNDA Société Nationale pour la Défense des Animaux TEL : 01 44 75 37 65</p>	<p>Exposés et vendus sur les trottoirs de Paris</p> <p>Les animaux victimes de trafics</p> <p>AVEC DE FAUX PAPIERS, DES CHIENS SONT VENDUS DE 300 À 1500 € ET DES CHATS DE 100 À 500 €</p> <p>MAIS QUE FAIT LA POLICE ?</p> <p>SNDA Société Nationale pour la Défense des Animaux TEL : 01 44 75 37 65</p>	<p>ATTENTION Ne les encouragez pas !</p> <p>Ils exploitent les animaux jusqu'à l'épuisement et les revendent aux passants qui en ont vite fait</p> <p>Avec de faux papiers, des chiens sont vendus de 300 à 1500 euros et des chats de 100 à 500 euros</p> <p>APPLIQUEZ LA LOI !</p> <p>SNDA Société Nationale pour la Défense des Animaux TEL : 01 44 75 37 65</p>	<p>TRAFFICS D'ANIMAUX N'achetez pas : aidez-nous à les sauver</p> <p>Avec de faux papiers, des chiens sont vendus de 300 à 1500 euros et des chats de 100 à 500 euros</p> <p>MAIS QUE FAIT LA POLICE ?</p> <p>SNDA Société Nationale pour la Défense des Animaux TEL : 01 44 75 37 65</p>
<p>TRAFFICS D'ANIMAUX</p> <p>Maltraitements, reproduction illégale, vente illégale, animaux malades...</p> <p>AVEC DE FAUX PAPIERS, DES CHIENS SONT VENDUS DE 300 À 1500 € ET DES CHATS DE 100 À 500 €</p> <p>MAIS QUE FAIT LA POLICE ?</p> <p>SNDA Société Nationale pour la Défense des Animaux TEL : 01 44 75 37 65</p>	<p>TRAFFICS D'ANIMAUX EN PLEIN PARIS</p> <p>Maltraitements et ventes illégales dans le nez des pouvoirs publics</p> <p>Les Parisiens s'indignent : il est temps que ça change</p> <p>MAIS QUE FAIT LA POLICE ?</p> <p>Avec de faux papiers, des chiens sont vendus de 300 à 1500 euros et des chats de 100 à 500 euros</p> <p>SNDA Société Nationale pour la Défense des Animaux TEL : 01 44 75 37 65</p>	<p>Sauvés des trafics dans Paris</p> <p>AVEC DE FAUX PAPIERS, DES CHIENS SONT VENDUS DE 300 À 1500 € ET DES CHATS DE 100 À 500 €</p> <p>MAIS QUE FAIT LA POLICE ?</p> <p>SNDA Société Nationale pour la Défense des Animaux TEL : 01 44 75 37 65</p>	<p>Doù viennent-ils ? Que deviendront-ils ?</p> <p>AVEC DE FAUX PAPIERS, DES CHIENS SONT VENDUS DE 300 À 1500 € ET DES CHATS DE 100 À 500 €</p> <p>MAIS QUE FAIT LA POLICE ?</p> <p>SNDA Société Nationale pour la Défense des Animaux TEL : 01 44 75 37 65</p>

En partenariat avec l'Association Stéphane Lamart et le refuge SOS Animaux 78

SNDA Société Nationale pour la Défense des Animaux
01 44 75 37 65





Montage-photos version web des images pour la campagne 2010 contre les trafics d'animaux dans les rues de Paris, organisée par la SNDA.

Bannières pour sites Internet

Voici quelques exemples de travaux effectués en "Flash". Ce sont des bannières animées, avec de petits scénarios d'une quarantaine de secondes. Elles sont généralement disposées dans le haut du site Internet, en page d'accueil. Mais je réalise aussi d'autres travaux en Flash, consultables sur mon blog personnel (<http://grotzo.blogspot.fr/>).



Bannière pour le site de la fondation Assistance aux Animaux.



Bannière pour la campagne "Justice pour les Animaux" de l'association Stéphane Lamart.



Bannière contre la consommation de foie gras pour l'association Stéphane Lamart.



Bannière contre la consommation de foie gras pour l'association Stéphane Lamart.



Bannière annonce d'une manifestation pour l'association Stéphane Lamart.

Différentes images pour Internet, réalisées entre 2007 et 2012.

PARIS vendredi 14 décembre 2007 à 14h

GRAND RASSEMBLEMENT

78 rue de Varenne métro Varenne
devant le Ministère de l'agriculture

Venez nombreux vous exprimer

Pour dire NON à la tuerie cruelle des pigeons des villes

Avec la participation
de Zara Whites

**ASSOCIATION
STEPHANE LAMART**

Pour la défense des droits des animaux

Devenez Famille d'accueil

URGENT
Nous recherchons
d'urgence inspecteurs
et familles d'accueil

01 44 75 00 47
Du lundi au vendredi de 14 à 19 h

Alain Groetzinger
My job

**JUSTICE POUR
LES ANIMAUX**

Bannière réalisée pour le blog officiel consacré à la campagne "Justice pour les Animaux"

Home | Panneaux de rue | Tracts | Autres travaux

Visuels pour manifs
Voici les visuels que j'ai réalisés et nous avons utilisés pour la manif du 13 mai 2009 et pour les suivantes. Ils sont au format A3, fixés sur des panneaux de bois munis d'un manche. Nous en avons confectionné une bonne cinquantaine !

Acte de cruauté
Art. 521-1 du code Pénal

Jugement ridicule

COMPTÉ RENDU :
1 euro de dommages et intérêts !
et 150 euros de frais de justice (Art. 475-1 du code de Procédure Pénale).

JUSTICE POUR LES ANIMAUX

Présentation de mes travaux, au format "Flash" sur le site "WIX".

**Une fiente de pigeon,
ça se nettoie avec une
petite raclette,
une brosse et un
peu de lessive.**

**Les immeubles
noirçis par
les 30 000
voitures qui
passent devant
tous les jours,
c'est un peu
plus compliqué...**



**ANIMAL=RESPECT
COORDINATION**



de *Comités d'Action pour* *Protection du Pigeon*



Achèvement de l'écriture :
17 juillet 2012
Achèvement de l'impression :
juillet 2012

Imprimeur :
TheBookEdition.com
113 rue Barthélemy Delespaul
59021 Lille cedex

Contact Alain Groetzinger :
grotzo@yahoo.fr